



***Baromètre Trimestriel du Tourisme
Premier trimestre 2018***



TABLE DES MATIERES

Liste des graphiques.....	iii
Liste des tableaux.....	iii
Liste des sigles	iv
Mot de Monsieur le Ministre de la Culture, des Arts et du Tourisme	v
Avant-propos	vi
I. Tendances des indicateurs touristiques au 1^{er} trimestre 2018	1
I.1. Indicateurs de performance hôtelière	1
I.2. Indicateurs de performance du secteur des voyages et du tourisme.....	4
II. Opinions des professionnels au premier trimestre 2018	5
II. 1. Opinions des hôteliers.....	5
II.2. Opinions des promoteurs d'agences de voyages	6
III : Zoom sur le tourisme culturel : cas de la SNC.....	7
IV. Informations : Les modes de gestion des sites touristiques.....	10
V. Tourisme infos veille	12
V. 1. Evènements du premier trimestre 2018.....	12
V. 2. Événements du troisième trimestre 2018	12

Liste des graphiques

Graphique I : Variations trimestrielles des indicateurs hôteliers au Trim1_2018 et au Trim4_2017 -----	1
Graphique II : Glissement annuel des indicateurs hôteliers : Trim1_2018/Trim1_2017 -----	2
Graphique III : Répartition des arrivées enregistrées dans les ETH par principaux motifs de déplacement au Trim.1_2018 -----	2
Graphique IV : Variations mensuelles des indicateurs hôteliers -----	3
Graphique V : Evolution des recettes et du nombre de billets émis par les AVT au Trim1_2018/Trim4_2017 -----	4
Graphique VI : Avis des professionnels de l'hôtellerie sur le climat des affaires au Trim1_2018-	5
Graphique VII : Avis des hôteliers sur les indicateurs de performance des ETH au Trim1_2018	5
Graphique VIII : Réajustement des tarifs hôteliers au cours du Trim1_2018 -----	6
Graphique IX : Avis des professionnels de voyages sur le climat des affaires au Trim1_2018----	6
Graphique X : Avis des agents de voyages sur l'évolution des indicateurs de performance des AVT au Trim1_2018-----	6
Graphique XI : Répartition des différentes recettes de la SNC 2018 -----	9

Liste des tableaux

Tableau I : TO et TF mensuels des ETH au Trim1_2018-----	3
---	----------

Liste des sigles

AVT	Agence de voyages et de tourisme
BTT	Baromètre trimestriel du tourisme
ETH	Etablissement touristique d'hébergement
FESTIMA	Festival international des masques
MCAT	Ministère de la culture, des arts et du tourisme
O*	Etablissement touristique d'hébergement de catégorie utilitaire
OBSTOUR	Observatoire national du tourisme
OMT	Organisation mondiale du tourisme
SITHO	Salon international du tourisme et de l'hôtellerie de Ouagadougou
SNC	Semaine nationale de la culture
TF	Taux de fréquentation
TO	Taux d'occupation
Trim.	Trimestre

Mot de Monsieur le Ministre de la Culture, des Arts et du Tourisme

Les données statistiques jouent un rôle très important dans l'identification, la formulation, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques.

Dans mon département, l'une des structures en charge de la production des statistiques est l'Observatoire national du tourisme (OBSTOUR). Il est chargé entre autres de la collecte, du traitement, de l'analyse et de la diffusion des informations statistiques sur le secteur du tourisme.

L'administration publique, les collectivités territoriales, les entreprises, les médias, les bureaux d'études, les chercheurs, les enseignants et les étudiants sont les principaux destinataires de ces informations. Elles leur permettent d'enrichir leurs connaissances sur le secteur du tourisme, d'effectuer des études, de faire des prévisions et de prendre des décisions avisées.

Face à l'exigence des utilisateurs sur la diversité et la qualité des statistiques, l'OBSTOUR est resté fidèle à son engagement à publier périodiquement les tendances du secteur à travers le baromètre trimestriel du tourisme.

La conjoncture des activités touristiques de notre pays au cours du premier trimestre 2018 est analysée dans le présent baromètre trimestriel du tourisme.

Les données statistiques compilées dans ce numéro sont mises à la disposition de tous, aussi bien en version papier que numérique et dans les limites des règles de la confidentialité.

Dans cette publication, je formule mes vœux les meilleurs à l'endroit de tous, afin que cette année soit entreprenante et porteuse de meilleurs résultats. Espérant que ce document vous sera d'un précieux apport dans votre perpétuelle quête d'informations statistiques sur le tourisme, je vous souhaite d'en faire un bon usage.

Abdoul SANGO
Officier de l'ordre national

Avant-propos

L'Observatoire national du tourisme a le plaisir de mettre à la disposition du public la vingt-unième publication du baromètre trimestriel du tourisme au Burkina Faso.

Le présent numéro évalue l'importance du tourisme et son évolution au cours du premier trimestre 2018. Il donne un aperçu des tendances des activités des Etablissements touristiques d'hébergement (ETH), des Agences de voyages et du tourisme (AVT) ainsi que les dates des événements culturels, sportifs et touristiques d'envergure nationale et internationale du premier trimestre 2018.

L'Observatoire poursuivra ses efforts pour améliorer le contenu de ce document avec le concours de tous les collaborateurs et intervenants en prenant en compte notamment leurs critiques et suggestions.

Aussi, profitons-nous de cette occasion pour remercier l'ensemble des partenaires dont le concours a permis de produire le présent baromètre. Nous souhaitons que cette collaboration s'intensifie davantage pour permettre la parution régulière et en temps opportun de ce document.

Bon usage à toutes et à tous !

Le Directeur

I. Tendances des indicateurs touristiques au 1^{er} trimestre 2018

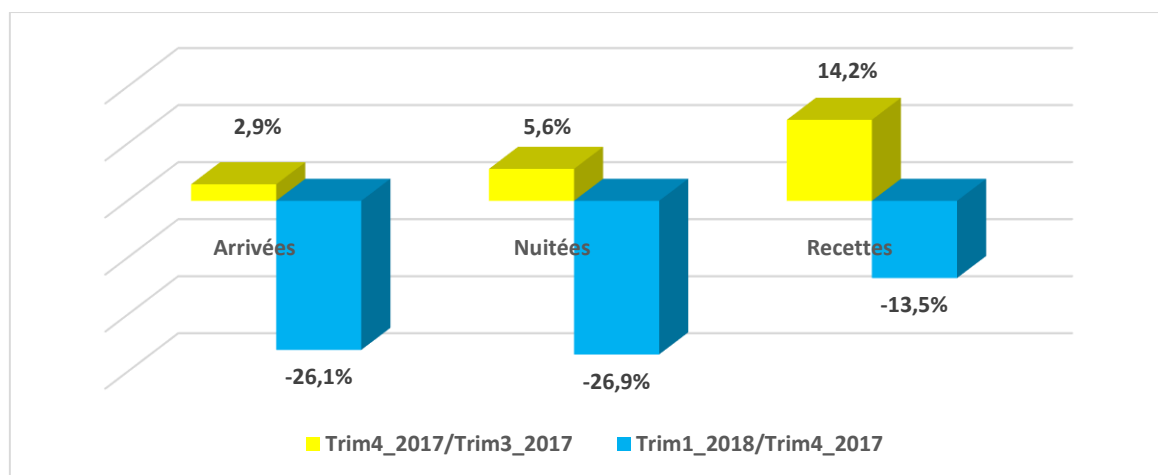
I.1. Indicateurs de performance hôtelière

Les données conjoncturelles de l'activité hôtelière au premier trimestre 2018 indiquent une baisse de l'activité hôtelière, aussi bien en variation trimestrielle qu'en glissement annuel, exception faite des recettes qui ont connu une hausse en glissement annuel (+29,1%).

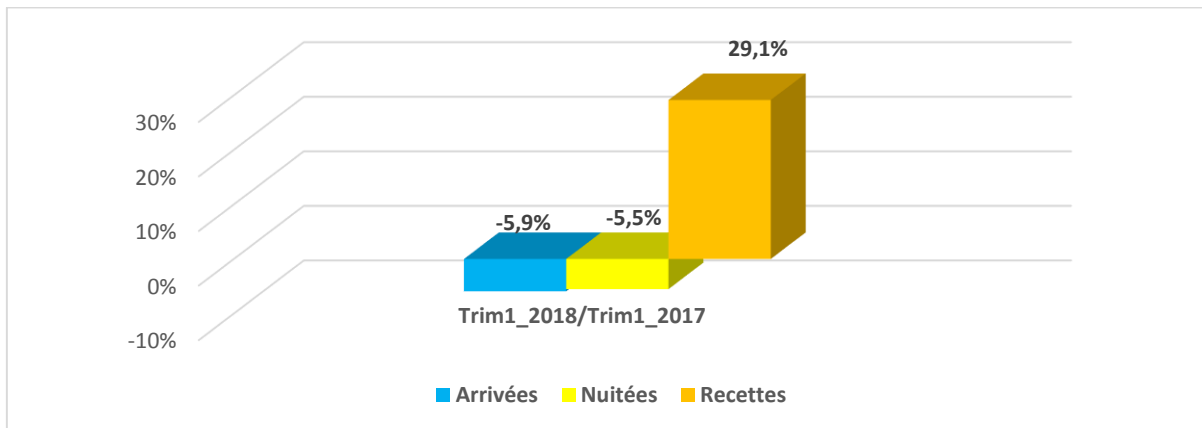
En effet, par rapport au quatrième trimestre 2017, les arrivées, les nuitées et les recettes observent, en variation trimestrielle, des baisses respectives de 26,1%, de 26,9% et de 13,5% contrairement au trimestre passé, où l'on a enregistré une hausse de ces indicateurs. En glissement annuel, les arrivées et les nuitées connaissent la même tendance.

Cette contreperformance de l'activité hôtelière serait due en partie à la baisse du niveau des activités de l'Administration publique en cette période, aux mouvements sociaux observés dans l'Administration (grèves, sit-in, etc.) et à l'attaque terroriste du 02 mars 2018 à Ouagadougou.

Graphique I : Variations trimestrielles des indicateurs hôteliers au Trim1_2018 et au Trim4_2017



**Graphique II : Glissement annuel des indicateurs hôteliers :
Trim1_2018/Trim1_2017**

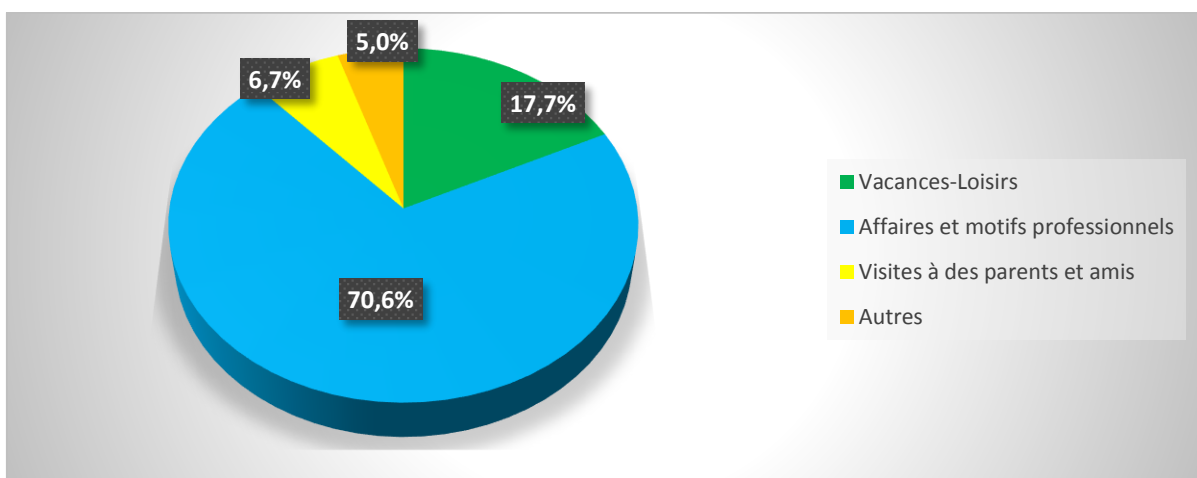


Pour ce trimestre, les arrivées selon les principaux motifs de déplacement se répartissent comme suit :

- ✚ “Vacances et loisirs” : 17,7% ;
- ✚ “Affaires et motifs professionnels” : 70,66% ;
- ✚ “Visites à des parents et amis” : 6,7% ;
- ✚ “Autres” : 5%.

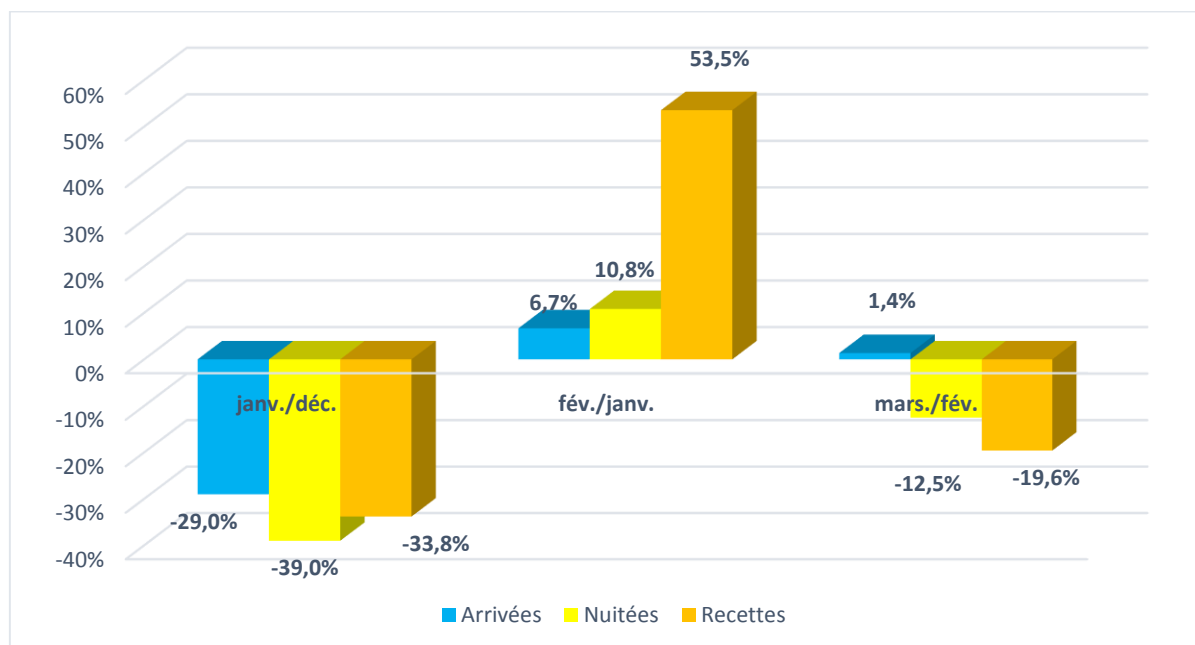
Le motif “affaires et motifs professionnels” est toujours prépondérant, suivi du motif “vacances et loisirs”. Les motifs “traitement médical” et “chasse et safari” qui ne sont pas représentés dans le graphique ci-dessous représentent respectivement 1,39% et 0,06% des arrivées au cours de la période de l’étude.

Graphique III : Répartition des arrivées enregistrées dans les ETH par principaux motifs de déplacement au Trim.1_2018



En cette période, en variation mensuelle, les indicateurs ont évolué en dents de scie. En effet, ils ont connu une baisse au cours du mois de janvier. En février, ceux-ci sont tous en hausse. Au mois de mars, malgré la légère hausse des arrivées, les autres indicateurs ont connu une baisse.

Graphique IV : Variations mensuelles des indicateurs hôteliers



Au cours de ce trimestre, les ETH de catégorie “4* et 5*” affichent les meilleurs taux moyens de fréquentation et d’occupation. Ceux de la catégorie “0*”, quant à eux enregistrent les taux moyens de fréquentation et d’occupation les plus bas.

Le tableau suivant donne un aperçu de l’évolution mensuelle de ces taux au cours de la période de l’étude.

Tableau I : TO et TF mensuels des ETH au Trim1_2018

TF	Taux de fréquentation			Taux d'occupation		
	Janv.	Fév.	Mars	Janv.	Fév.	Mars
0*	15,2	14,8	14,3	24,9	25,6	23,5
1*	19,8	20,0	18,6	33,8	37,0	30,9
2*	20,0	24,7	19,4	32,0	40,0	30,7
3*	26,1	25,5	23,5	32,3	30,1	28,9
4*/5*	29,8	35,8	27,8	55,2	71,1	55,6

Source : Fiches de statistiques hôtelières, OBSTOUR 2018.

I.2. Indicateurs de performance du secteur des voyages et du tourisme

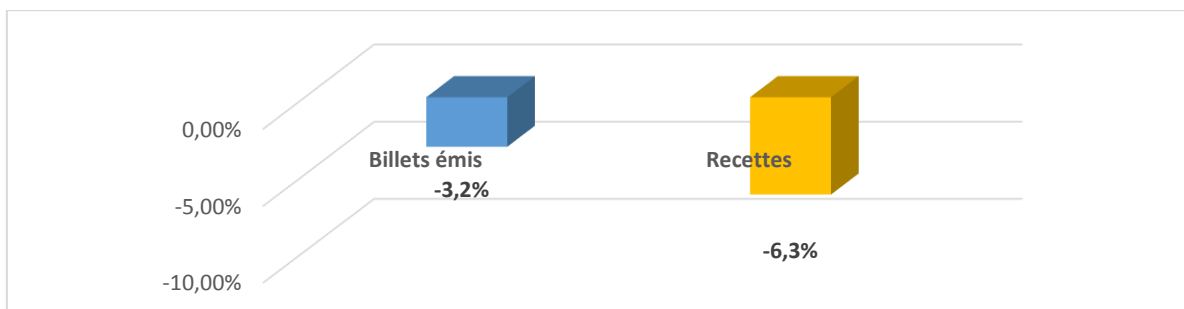
L'activité de voyages au premier trimestre 2018 a connu une baisse par rapport au trimestre précédent.

Au titre de la billetterie, les agences de voyages et de tourisme de l'échantillon ont émis au total 13 790 billets, soit une moyenne de 919 billets par agence. Le nombre de billets émis pendant cette période est en baisse de 3,2% par rapport au trimestre précédent.

La vente de ces billets a généré un chiffre d'affaires global brut de l'ordre de 2 635 263 415 de francs CFA. Ce chiffre d'affaires est en baisse de 6,3% par rapport à celui du quatrième trimestre 2017.

Au niveau de l'organisation de circuits touristiques, quatre (04) circuits ont été enregistrés tout comme au quatrième trimestre 2017. Cette activité a généré un chiffre d'affaires de 7 102 441 francs CFA, soit une hausse de 34,9%.

Graphique V : Evolution des recettes et du nombre de billets émis par les AVT au Trim1_2018/Trim4_2017



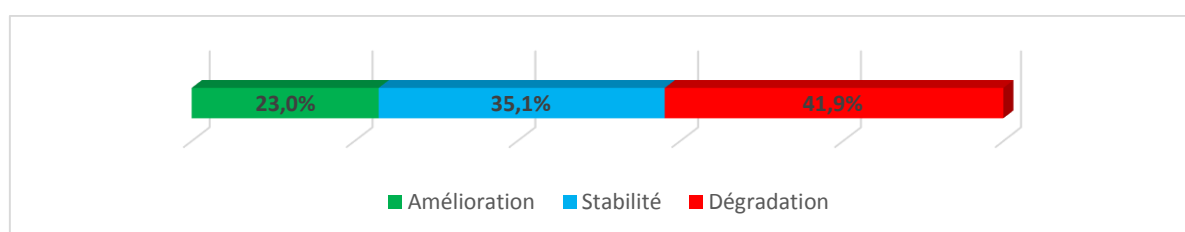
Mosquée de Bani

II. Opinions des professionnels au premier trimestre 2018

II. 1. Opinions des hôteliers

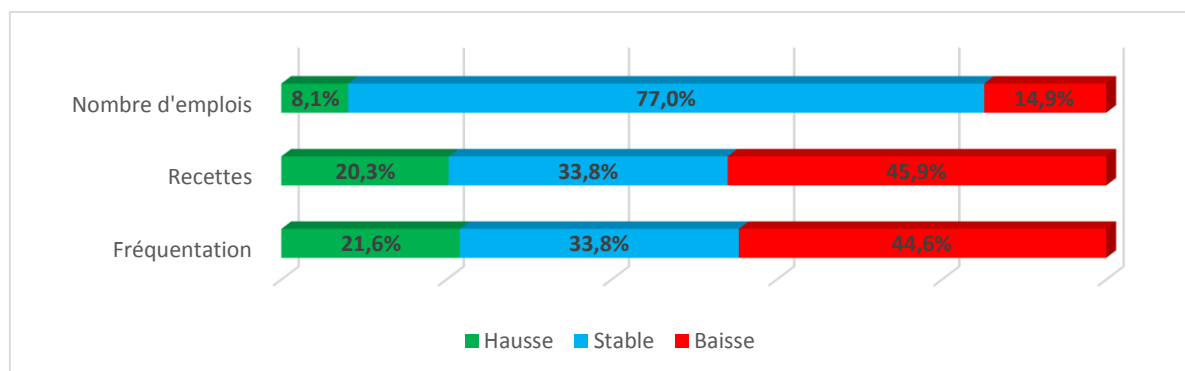
Les avis des professionnels sur le climat des affaires au premier trimestre 2018 dans le secteur de l'hôtellerie divergent. En effet, une proportion de 41,9% des professionnels souligne une dégradation du rythme de l'activité hôtelière contre une proportion de 23% de ceux-ci qui le trouve en nette amélioration. Le reste des acteurs interrogés (35,1%) le trouvent stable.

Graphique VI : Avis des professionnels de l'hôtellerie sur le climat des affaires au Trim1_2018



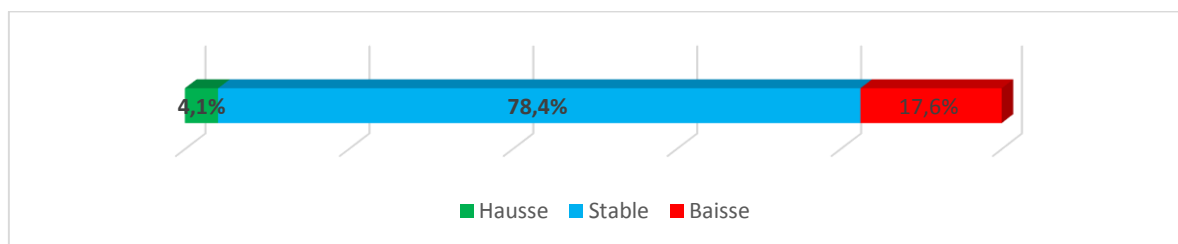
Les avis des hôteliers par rapport aux indicateurs de performance hôtelière sont présentés dans le graphique suivant :

Graphique VII : Avis des hôteliers sur les indicateurs de performance des ETH au Trim1_2018



La conjoncture économique a conduit certains professionnels à opérer des réajustements tarifaires. A cet effet, une proportion de 17,6% des enquêtés ont procédé à une réduction des tarifs pratiqués contre seulement 4,1% qui ont revu leurs tarifs à la hausse. La proportion restante (78,4%) a maintenu les tarifs.

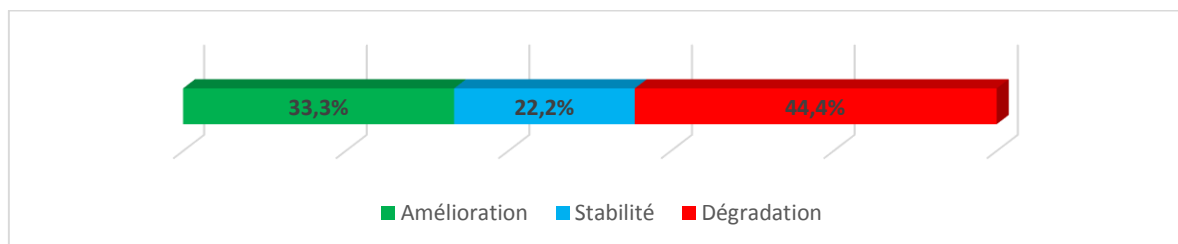
Graphique VIII : Réajustement des tarifs hôteliers au cours du Trim1_2018



II.2. Opinions des promoteurs d'agences de voyages

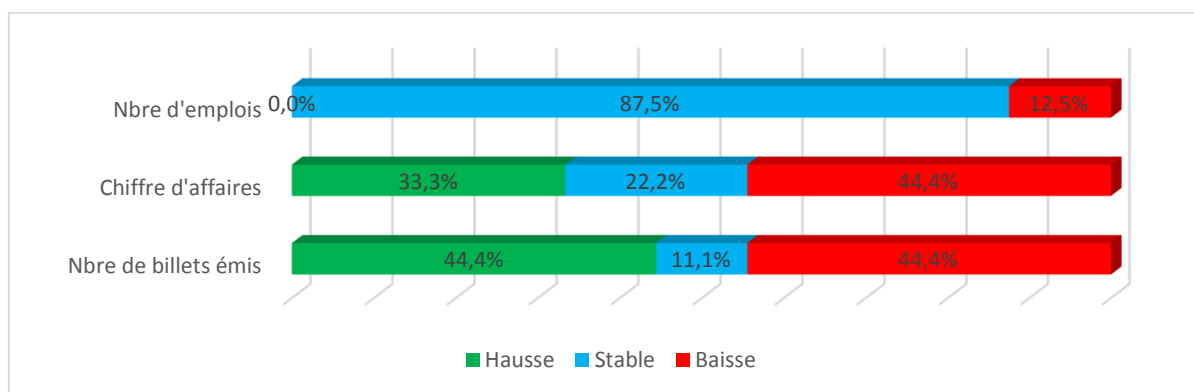
Dans le sous-secteur voyages, relativement au climat des affaires, le solde d'opinion est négatif. En effet, une proportion de 44,4% des professionnels sondés affirme avoir constaté une dégradation du climat des affaires au cours du premier trimestre 2018 contre 33,3 % qui estiment que la période a été favorable aux affaires. Le reste des professionnels de voyages trouvent que le climat des affaires est resté stable sur la période.

Graphique IX : Avis des professionnels de voyages sur le climat des affaires au Trim1_2018



Les avis des agents de voyages sur les indicateurs de performance du sous-secteur voyages sont présentés dans le graphique suivant :

Graphique X : Avis des agents de voyages sur l'évolution des indicateurs de performance des AVT au Trim1_2018



III : Zoom sur le tourisme culturel : cas de la SNC

Le tourisme culturel est défini par l'OMT au sens étroit en tant que : « mouvement des personnes obéissant à des motivations essentiellement culturelles telles que : les voyages d'études, les tournées artistiques, les déplacements pour fait de festivals ou autres manifestations culturelles, la visite de sites ou monuments, le voyage ayant pour objet la découverte de la nature, l'étude du folklore ou de l'art et le pèlerinage ».

Il se manifeste sous plusieurs types à savoir :

- le touriste motivé par la culture fait de son voyage ou de ses vacances comme principal but un tourisme d'éducation ou d'apprentissage. Cas des voyages d'études, des tournées artistiques, des déplacements pour fait de festivals ou autres manifestations culturelles.
- le touriste inspiré par la culture est intéressé par des destinations culturelles connues et réputées, il est peu motivé à revenir au même endroit. Cas des pèlerinages et des voyages dans les villes culturelles.
- le touriste intéressé par la culture, profite d'un voyage ou des vacances non culturelles pour visiter des sites culturels ou historiques. Cas des visites de sites touristiques effectuées par des congressistes.

Le Burkina Faso est une destination de choix en matière de tourisme culturel à cause de sa mosaïque de peuplements et de sa riche diversité culturelle. Cette diversité culturelle est magnifiée tous les deux ans à Bobo-Dioulasso à travers la Semaine nationale de la culture (SNC). L'année 2018 a été marquée par la tenue réussie de la 19^{ème} édition. Cadre d'expression de nos valeurs culturelles par excellence, elle est une des plus grandes manifestations de notre pays. Cet évènement contribue fortement à alimenter le tourisme culturel.

Pour appréhender l'impact économique de cette manifestation, une étude a été menée par le Ministère de la culture, des arts et du tourisme (MCAT) à cette occasion. La collecte des données a concerné entre autres les données statistiques sur les troupes, la participation des enfants aux activités de la SNC, la participation du public, les recettes générées sur l'aire de la foire, les recettes générées à l'entrée de la foire, les données sur les entrées du Grand prix national des arts et des lettres (GPNAL), les investissements réalisés par la DG / SNC et la commune de Bobo, les opinions des visiteurs, les ETH (échantillon), les

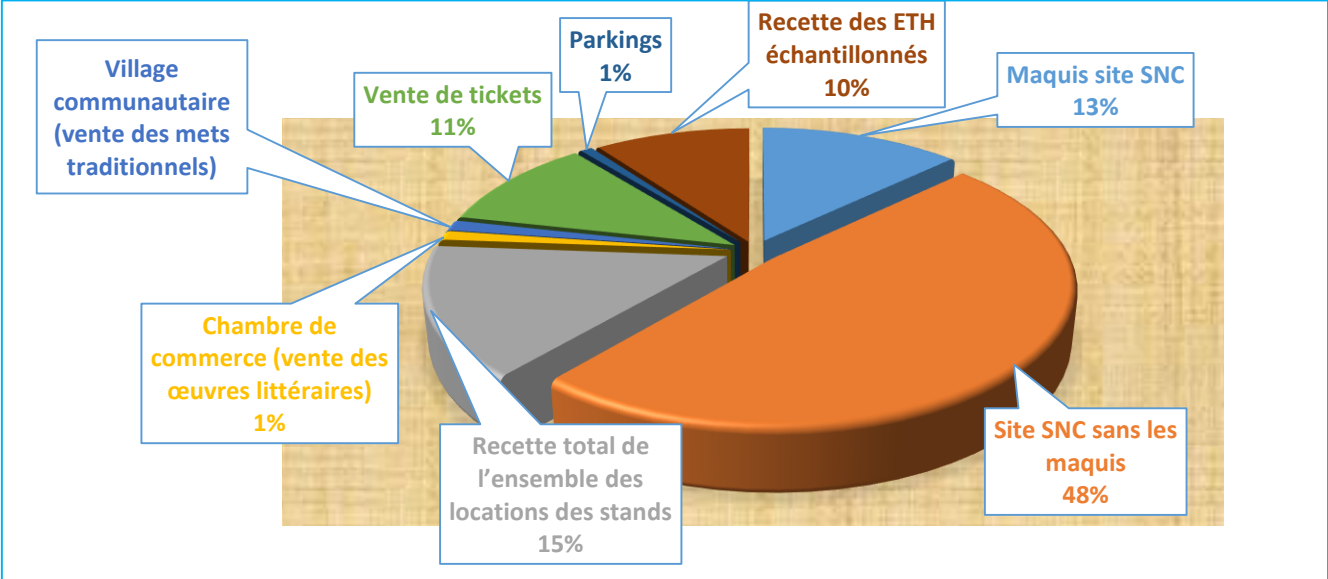
parkings aux alentours de l'aire de la foire, de la maison de la culture et aux stades.

Les résultats de l'étude sur les recettes des différentes activités se résument comme suit :

- sur le site de la SNC, 191 stands ont pu être enquêtés dont 60 stands pour les maquis. Les recettes des maquis s'élèvent à 38 081 026 francs CFA. Les recettes pour les exposants d'articles artisanaux au niveau de la foire de la SNC ont été pondérées afin d'avoir une estimation des 510 stands. Ce qui permet d'estimer les recettes à 142 795 494 francs CFA ;
- les recettes au niveau de la Chambre de commerce (vente des œuvres littéraires) sont estimées à 3 147 607 francs CFA ;
- les recettes au niveau du Village communautaire sont estimées à 3 598 146 francs CFA ;
- les recettes issues de la vente des tickets d'entrées sont de 31 718 450 francs CFA ;
- les recettes issues du parking sont de 2 229 900 francs CFA ;
- au niveau des 37 ETH ayant reçu de clients pour motif la participation à la SNC, l'on a enregistré 485 arrivées (+17% par rapport à 2016) dont près de 90% sont des résidents au Burkina Faso. Ce qui laisse entrevoir que la SNC est l'un des moteurs du tourisme interne. Ces arrivées ont permis de produire 1 796 nuitées (+36% par rapport à 2016) qui ont généré des recettes de l'ordre de 29 612 600F CFA (+3% par rapport à 2016).

De cette analyse, il ressort que la Foire artisanale et commerciale occupe une place importante dans les retombées économiques de la manifestation. En d'autres termes, plus les exposants sont nombreux et les produits diversifiés sur l'aire de la foire plus les recettes générées sont importantes.

Graphique XI : Répartition des différentes recettes de la SNC 2018



Habitat kassena de Tiébélé

IV. Informations : Les modes de gestion des sites touristiques

Le site touristique est tout bien naturel, culturel, historique, archéologique, architectural ou monumental, drainant des visiteurs.

Au Burkina Faso, selon son régime de propriété, le site touristique peut être classé public ou privé.

Le site public, dont le propriétaire est l'Etat lui-même ou l'un de ses démembrements, peut faire l'objet d'une gestion publique, d'une gestion mixte ou d'une gestion privée.

La gestion publique du site touristique implique que l'Etat ou la collectivité territoriale pose lui-même tous les actes d'administration et de gestion du site. Comme exemples de sites touristiques faisant l'objet de gestion publique, nous pouvons citer les ruines de Loropéni, le ranch de Nazinga, le musée Sogossira SANOU de Bobo-Dioulasso, la mare ornithologique d'Oursi, le parc d'Arly, etc.

Concernant la gestion mixte du site public, elle se fait à travers un protocole d'accord de gestion commune. Le protocole d'accord de gestion commune est une convention par laquelle l'Etat ou une collectivité territoriale et une entité privée (personne physique, association, communauté) décident d'exploiter en commun un site et s'engagent mutuellement à respecter les modalités d'intervention sur le site touristique.

Le protocole d'accord doit indiquer obligatoirement :

- les parties prenantes et les personnes les représentant ;
- la description du site objet de l'accord ;
- les droits et les obligations de chaque partie ;
- les clauses relatives à la fixation des tarifs des prestations et à la répartition des recettes ;
- les conditions de dénonciation, de révision et de résiliation ;
- les clauses de résolution des conflits.

Comme exemples de sites touristiques faisant l'objet de gestion mixte, nous pouvons citer les sanctuaires des rois gans, la grotte militaire de Diébougou, les

cascades de Karfigéla, le lac de Tengrela, la mare aux hippopotames de Bala, etc.

Quant à la gestion privée du site public, elle suppose l'existence d'une convention d'exploitation (location gérance et concession) entre l'Etat ou une collectivité territoriale et une personne physique ou morale de droit privé. Elle permet à la personne physique ou morale d'aménager et d'exploiter un site touristique ou les installations implantées contre versement d'une redevance.

La plupart des zones de chasse font l'objet de ce type de gestion.

De nos jours, un concept nouveau de coopération entre les personnes publiques et les personnes privées a vu le jour dans le monde économique. Il s'agit du Partenariat Public-Privé. Il est défini comme un contrat conclu entre le Gouvernement et une société privée, en vertu duquel la société privée finance, construit et exploite certains éléments du domaine public.

Le secteur du tourisme burkinabè qui manque de ressources financières pourrait saisir cette opportunité nouvelle pour financer son développement.

V. Tourisme infos veille

V. 1. Evènements du premier trimestre 2018

- ✚ **Du 24 au 31 Mars 2018**, 19^{ème} édition de la Semaine nationale de la culture (SNC) à Bobo-Dioulasso, sous le thème « Sauvegarde des valeurs culturelles : enjeux et défis ».
- ✚ **Du 24 février au 03 Mars 2018**, 14^{ème} édition du Festival International des Masques (FESTIMA) à Dédougou sous le thème « la valeur ajoutée des festivals aux industries culturelles : cas du FESTIMA ».
- ✚ **Du 6 au 25 Février 2018**, 9^{ème} édition du Festival international des arts de la rue « Rendez-vous chez nous ».
- ✚ **Du 21 au 23 février 2018**, 5^{ème} édition de AFRICALLIA à Ouagadougou, sous le thème « Opportunité d'affaires en Afrique de l'Ouest ».

V. 2. Événements du troisième trimestre 2018

- ✚ **Du 27 au 29 septembre 2018** : 3^{ème} édition de la Semaine des activités minières d'Afrique de l'Ouest (**SAMAO**) sous le thème « l'exploitation des ressources minérales en Afrique : quelles stratégies pour en faire un moteur de croissance et de développement durable ? ».
- ✚ **Le 27 septembre 2018** : Journée Mondiale du Tourisme(JMT) sous le thème :
- ✚ **Du 27 au 29 septembre 2018** : 1^{ère} édition du Salon International du Coton et du Textile (SICOT) à Koudougou sous le thème : « La transformation intégrée du coton, facteur de création d'emplois et de richesses ».

Sources du Baromètre : Sondage ; Bases de données de l'OBSTOUR, Rapport d'enquête socio-économique de la SNC 2018 ; Recueil des textes législatifs et réglementaires du touriste au Burkina Faso.

IMPORTANT :

Selon l'article 22 du décret N°2004-349/PRES/PM/MCAT/MFB/MCPEA/MATD du 13 Août 2004, tous les exploitants des établissements touristiques d'hébergement sont tenus dans les dix (10) jours ouvrables qui suivent la fin de chaque mois de communiquer à l'administration nationale du tourisme, toutes informations notamment statistiques liées à leur établissement. Toute infraction à cet article sera passible d'une amende de 50 000 f CFA à 100 000 f CFA.

Selon l'article 8 du décret n°2004-350/PRES/PM/MCAT/MFB/MCPEA/MATD du 13 août 2004 les Agences de voyage et de tourisme, afin de valider chaque année leur licence sont obligés de transmettre avec accusé de réception à l'Administration nationale du tourisme un rapport trimestriel d'activités comportant notamment, le nombre de circuits réalisés, les destinations, le volume de ventes et d'émission de titres de transport et les difficultés rencontrées.